## Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

ARRETE N°71-2022-09-19-00003

Portant nouvelle modification de l'arrêté n° 71-2022-07-12-00011 accordant la médaille d'honneur du Travail promotion du 14 juillet 2022

## Le Préfet de Saône-et-Loire Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté n° 71-2022-07-12-00011 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Vu la fin d'activité de l'entreprise Creusot-Montceau-Recyclage située à Torcy au 31 décembre 2022

Vu le dossier valide de l'intéressée

Vu l'arrêté n°71-2022-09-02-00001 établit pour les mêmes raisons

Sur proposition du directeur de cabinet,

## ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Madame NUNES Ana Maria

Attachée d'exploitation, CREUSOT MONTCEAU RECYCLAGE, TORCY. demeurant à MONTCEAU LES MINES

Article 2: Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le 19 SEP. 2022

Le Préfet

Julien CHARLES

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Mâcon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.